

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 502

présenté par

M. Myard

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 36 à 40.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces dispositions visent à mettre sous tutelle les collectivités territoriales.